

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 29 août 2023** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon-vice-présidente du CA
 - Madame Danielle Beaumont
 - Monsieur Yanick Cloutier
 - Monsieur Marc-André Gauthier
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Sylvie Lamarche
 - Madame Jade Lizotte
 - Madame Tam Mach
 - Madame Anne-Marie Noël
 - Madame Sylvie Poirier
 - Madame Jade Shanker
- PERMANENCE :
- Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
- INVITÉS :
- Madame Geneviève Archambault - directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Madame Céline Falardeau – directrice du Service des affaires juridiques et des communications
 - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
 - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
 - Monsieur Julien Seguin – directeur du Service des technologies de l'information
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- ÉTAIT ABSENTE :
- Madame Bianca Chamberland
-

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2023-08-29-CA-01](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 **Dépôt des assermentations des nouveaux membres du conseil d'administration**

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les administrateurs dont le mandat a été renouvelé et les nouveaux administrateurs, soient mesdames Bianca Chamberland, Marie Josée Gagnon, Sylvie Lamarche, Jade Lizotte et Anne-Marie Noël ainsi que messieurs Yanick Cloutier, Marc-André Gauthier et Guy Lajoie ont prêté serment dans les trente (30) jours de leur entrée en fonction.

Ces derniers ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

2.2 **Inscription au procès-verbal des nouveaux membres désignés au conseil d'administration**

Une entrée de ces huit (8) serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

3. **Procès-verbal – CA du 20 juin 2023 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2023-08-29-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 20 juin 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :



Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 juin 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

- 4.1. De madame Caroline Imbeau, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation : Aide financière maximale de 300 000 \$ pour les études d'avant-projet pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Hamel.

5. Période de questions du public

Madame Nathalie Guibord, parent d'un élève fréquentant le programme sport-études, déplore avoir été informé tardivement d'une hausse significative des coûts par l'organisme que fréquente son enfant et demande au Centre de services scolaire d'encadrer ce type de pratique par les organismes mandataires.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1. Vitrites sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost, président, souligne les 50 ans des Oursons de la Polyvalente Marcel-Landry.

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, il remercie les membres de l'équipe du Service des ressources humaines pour leur travail et leurs efforts afin de combler les postes des différentes catégories de personnel.

En terminant, il souhaite aux élèves et aux membres du personnel, une bonne rentrée scolaire !

8. Mot de la directrice générale

Madame Marie-Claude Huberdeau souhaite également aux élèves et aux membres du personnel des écoles, des centres et des services administratifs une belle rentrée scolaire 2023-2024.



Elle souligne le travail colossal des différentes équipes afin de tout mettre en œuvre et être fin prêt pour accueillir l'ensemble de nos élèves à compter de demain, le 30 août 2023.

8.1. **Rapport de la rentrée 2023-2024 (document séance tenante)**

Madame Marie-Claude Huberdeau et l'ensemble des directions de services présentent brièvement les faits saillants de la présente rentrée scolaire. À cet effet, un document intitulé « *Rapport de la rentrée 2023-2024* » est utilisé.

9. **Points de décision**

9.1. **Élection à la vice-présidence (document)**

[Résolution 2023-08-29-CA-03](#)

Considérant que le premier mandat de madame Marie Josée Gagnon a pris fin le 30 juin 2023 et que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le mandat de vice-président prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président lorsque ce poste est vacant;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

De nommer madame Marie Josée Gagnon, membre parent, à titre de vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

9.2. **Dépôt des déclarations et engagements des nouveaux administrateurs – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document)**

[Résolution 2023-08-29-CA-04](#)

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration* »;

Considérant le renouvellement des mandats de mesdames Marie Josée Gagnon, Jade Lizotte et Anne-Marie Noël ainsi que de monsieur Guy Lajoie à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR);

Considérant l'arrivée de mesdames Bianca Chamberland et Sylvie Lamarche ainsi que de messieurs Yanick Cloutier et Marc-André Gauthier à titre de membres de conseil d'administration du CSSDHR;



Il est proposé par madame Tam Mach :

Que soit déposés les déclarations et engagements de mesdames Bianca Chamberland, Marie Josée Gagnon, Sylvie Lamarche, Jade Lizotte et Anne-Marie Noël ainsi que de messieurs Yanick Cloutier, Marc-André Gauthier et Guy Lajoie, et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Dépôt des déclarations d'intérêt des administrateurs - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire (documents)

[Résolution 2023-08-29-CA-05](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.* »;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que soit déposées les déclarations d'intérêts des administrateurs, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Dérogation à la charge exclusive de la directrice générale

[Résolution 2023-08-29-CA-06](#)

Considérant l'exclusivité de fonction de la directrice générale;

Considérant que pour déroger à ce principe, tel que le stipule l'article 201.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le consentement du conseil d'administration est requis;

Considérant que cette dernière est chargée de cours à l'Université de Sherbrooke depuis 2021;

Considérant qu'elle a déclaré occuper cette fonction lors de son entrevue de sélection;

Considérant que cette fonction de chargée de cours contribue à la formation des gestionnaires scolaires du réseau;

Considérant que la directrice générale se déclare en vacances durant les journées d'enseignement;

Considérant que même lors de ces journées de vacances pour enseignement, elle demeure joignable en tout temps pour toute urgence;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'autoriser la directrice générale à poursuivre dans ses fonctions de chargée de cours selon les considérations émises ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Demandes d'ajout d'espace dans le cadre de la mesure du Plan québécois des infrastructures 2024-2034 (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-07](#)

Considérant les demandes d'ajout d'espace déjà déposées par le Centre de services scolaire des Hautes Rivières dans les dernières années;

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation;

Considérant l'analyse des tendances de la clientèle effectuée par le Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;

Considérant qu'au cours des dernières années, le nombre d'élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a connu une croissance continue et significative créant ainsi une pénurie de locaux dans les secteurs visés par les demandes;

Considérant que le Centre de services scolaire anticipe un manque d'espace pour les élèves de niveau primaire et de niveau secondaire;

Considérant l'augmentation importante de la clientèle issue de l'immigration;

Considérant que ces demandes visent également à répondre au programme de scolarisation des maternelles 4 ans;

Considérant que ces infrastructures sont nécessaires et urgentes afin de permettre au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières d'offrir et dispenser adéquatement le « Programme de l'école québécoise » à l'ensemble de ses élèves;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration autorise le dépôt des demandes d'ajout d'espace ou de remplacement d'établissement du Centre de services scolaire des Hautes Rivières auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre du « Plan québécois des infrastructures 2024-2034 », soit :

Demande d'ajout d'une nouvelle construction – secteur 863P04 :

- Nouvelle école dans le secteur 863P04 (Saint-Sébastien, Henryville, Clarenceville, Noyan, Venise-en-Québec et Sabrevois);
- Pour un total de 24 classes.

Demande d'agrandissement d'école :

- École Napoléon-Bourassa, située à Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur l'Acadie);
- Ajout de 2 maternelles et 8 classes primaires;
- Pour un total de 30 classes pour l'école Napoléon-Bourassa agrandie.

Demandes d'ajout de modulaires :

- Ajout de modulaires à l'école Hamel, située à Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Iberville) : soit l'ajout de 7 classes;
- Ajout de modulaires à l'école Notre-Dame-de-Lourdes, située à Saint-Jean-sur-Richelieu : soit l'ajout de 7 classes et d'une salle de motricité;
- Ajout de modulaires à l'école Saint-Gérard, située à Saint-Jean-sur-Richelieu : soit l'ajout de 7 classes et d'une salle de motricité.

Modification de la portée de certaines demandes :

- Nouvelle école secondaire pour 29 groupes (870 élèves), plutôt que 40 groupes, située à Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Nouvelle école secondaire pour 29 groupes (870 élèves), plutôt que 30 groupes, située à Richelieu;
- Nouveau centre de formation professionnelle, situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, possibilité d'un autre site;
- Agrandissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes, située à Saint-Jean-sur-Richelieu : soit l'ajout de 2 maternelles et 8 classes, plutôt que l'ajout de 7 maternelles et de 3 classes primaires;
- Agrandissement de l'école Sainte-Anne, située à Sainte-Anne-de-Sabrevois : soit l'ajout de 1 maternelle et de 5 classes primaires, plutôt que l'ajout de 3 maternelles et 3 classes primaires.

Reconduction des autres demandes d'ajout d'espace des années précédentes :

- Agrandissement de l'école Saint-Alexandre, située à Saint-Alexandre : soit l'ajout de 2 maternelles et de 5 classes primaires;
- Agrandissement de l'école Hamel, située à Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Iberville) : soit l'ajout de 4 maternelles et de 14 classes primaires;
- Relocalisation et ajout d'espace pour l'école de Richelieu, située à Richelieu : relocalisation de l'édifice Saint-Joseph à l'édifice Curé-Martel et l'agrandissement de l'édifice Curé-Martel pour 5 maternelles et 18 classes primaires.

Reconduction de la demande de remplacement suivante :

Demande de remplacement et d'ajout d'espace pour l'école Alberte-Melançon, située à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : nouvelle construction, 6 maternelles + 10 classes primaires.

De plus, il est recommandé de ne pas reconduire la demande d'ajout d'espace pour l'école Capitaine Luc- Fortin, édifice Henryville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Convention de bail – Centre d'éducation des adultes La Relance (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-08](#)

Considérant que le Centre d'éducation des adultes La Relance louait déjà des espaces additionnels afin de répondre à l'augmentation de sa clientèle;

Considérant que des démarches ont été entreprises afin de mettre fin au bail actuel et identifier un endroit qui conviendrait davantage et comblerait les besoins de la formation générale aux adultes de notre organisation;



Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a déposé une demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation relativement à la construction d'un nouveau centre de formation professionnelle, intégrant la formation générale aux adultes afin que les espaces soient plus adéquats pour dispenser les services requis à sa clientèle;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est toujours en attente de la réponse à cette demande et que dans l'éventualité d'une confirmation, les délais de réalisation sont d'environ 5 à 7 ans;

Considérant l'appel d'intérêt publié sur le site SEAO du Conseil du Trésor afin de solliciter la location d'un espace adéquat pour la relocalisation d'une partie de la formation générale aux adultes;

Considérant l'analyse des offres reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant que les locaux offerts par 9316-8102 Québec inc. répondent aux besoins du Centre de services scolaire, à de meilleures conditions;

Considérant les discussions tenues entre les représentants du locateur et ceux du Centre de services scolaire;

Considérant que la durée initiale du bail est de sept (7) ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, qui représente au total un engagement possible de plus de 1 000 000 \$ et que l'article 163 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* requiert à cet effet, l'autorisation du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

De mandater madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, à convenir des modalités du bail à intervenir entre 9316-8102 Québec inc. et le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ainsi qu'à le signer selon les termes et conditions convenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Contrat de transport – Cession d'actions (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-09](#)

Considérant que le 21 septembre 2022, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a octroyé à *Autobus St-Césaire Ltée* un contrat de transport scolaire pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 relativement au service de 11 autobus et minibus, au montant de 5 088 486,30 \$, indexé annuellement selon le taux déterminé par le ministère de l'Éducation;

Considérant que *Autobus St-Césaire Ltée* souhaite vendre ses actions à la société de gestion Léo Viens (Les Transports Scolaires Viens Inc.) lequel devra respecter l'ensemble des obligations contenues au contrat;

Considérant que l'article 44 du contrat de transport intervenu, prévoit que *Autobus St-Césaire Ltée* doit préalablement obtenir par écrit, l'approbation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'article 94 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit que le conseil d'administration doit approuver les ventes et les transferts de contrats de transport scolaire dont la valeur est de 1 000 000\$ et plus.;



Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières autorise *Autobus St-Césaire Ltée* à vendre ses actions à la société de gestion Léo Viens (Les Transports Scolaires Viens Inc.) qui devra respecter l'ensemble des obligations contenues audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Nomination des membres au comité gouvernance et d'éthique (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-10](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.32;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que mesdames Danielle Beaumont, Marie Josée Gagnon et Tam Mach ainsi que messieurs Guy Lajoie et Alexandre Provost soient désignés pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Nomination des membres au comité de vérification (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-11](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Considérant que le comité de vérification est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;



Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que mesdames Sylvie Lamarche, Sylvie Poirier et Jade Shanker ainsi que monsieur Alexandre Provost soient désignés pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2023-2024. Un poste demeurant à pourvoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Nomination des membres au comité des ressources humaines (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-12](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire;

Considérant que le comité des ressources humaines est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que mesdames Danielle Beaumont, Bianca Chamberland, Marie Josée Gagnon et Anne-Marie Noël ainsi que monsieur Yanick Cloutier soient désignés pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Nomination des membres au comité consultatif du transport scolaire (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-13](#)

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;



Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la composition du comité consultatif du transport des élèves du centre de services scolaire;

Considérant qu'il est prévu que deux administrateurs siègent au comité consultatif du transport des élèves;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que madame Jade Shanker et monsieur Marc-André Gauthier soient nommés pour siéger au comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Nomination des membres au comité PEVR du CA (document)

[Résolution 2023-08-29-CA-14](#)

Considérant que le conseil d'administration a modifié le comité d'engagement vers la réussite composé d'administrateurs, aux termes de la résolution 2022-08-30-CA-13;

Considérant l'approbation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 par le conseil d'administration, le 20 juin 2023, aux termes de la résolution 2022-08-30-CA-13 et qu'il y a lieu d'actualiser le mandat du comité;

Considérant que le comité d'engagement vers la réussite est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que le mandat du comité d'engagement vers la réussite du conseil d'administration soit de :

- prendre connaissance des travaux du comité local du plan d'engagement pour la réussite;
- contribuer à la réflexion concernant l'état de situation de la réussite et de la persévérance des élèves dans nos établissements scolaires.

Et

Que mesdames Sylvie Lamarche, Jade Lizotte et Sylvie Poirier ainsi que messieurs Yanick Cloutier et Marc-André Gauthier soient désignés pour siéger au comité d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Point d'information

10.1 Modification de la structure administrative des cadres (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau informe les membres du CA d'une modification apportée à la structure administrative des cadres, en respect des critères déterminés par le Centre de services scolaire.

11. Rapport des comités

11.1 Comité gouvernance et éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2023.

11.2 Comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2023.

11.3 Comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2023.

11.4 Comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2023.

11.5 Comité des communications et situations d'urgence

Aucune rencontre du comité des communications et situations d'urgence n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2023.

12. Varia

Aucun point n'est ajouté.

13. Levée de la séance

[Résolution 2023-08-29-CA-15](#)

Il est proposé par madame Jade Lizotte :

Que la séance soit levée à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Huis Clos - Évaluation de la rencontre

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général